Accord intérimaire CE/Géorgie

1996/0180(CNS) - 05/02/1997

En émettant un avis favorable sur l'accord intérimaire pour le commerce et les mesures d'accompagnement avec la Géorgie, les membres de la commission ont accepté les principaux arguments du rapporteur : les mesures prises par ce pays en direction d'une économie de marché et l'importance stratégique qu'il y a pour l'Europe à nouer de solides relations politiques et économiques dans cette région. Les accords intérimaires sont conçus pour permettre la mise en oeuvre du volet commercial des accords de partenariat et de coopération sans attendre leur entrée en vigueur intégrale qui requiert de longues procédures de ratification au sein des parlements des Etats membres. Comme l'a souligné le rapporteur M. Peter KITTELMANN (PPE, D), la Géorgie, qui a connu une chute spectaculaire de sa production industrielle entre 1991 et 1995, affiche un redressement remarquable dans les secteurs de l'agriculture et du bâtiment ainsi que dans ses échanges commerciaux. Sa situation politique est stable et elle dispose d'amples richesses naturelles.